

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE  
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE  
N° Anonymat : V221NAT1130045 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 102 04.68 Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiels.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
  - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

### Des réparations pour l'esclavage ?

Les manifestations contre le meurtre de George Floyd aux Etats-Unis et le déboulonnage des statues d'esclavagistes à l'été 2020 ont montré que la question de la mémoire de l'esclavage reste sensible. Travail contraint, soumis à une violence extrême, selon l'historienne Myriam Cottias, l'esclavage a été reconnu, au même titre que la traite humaine, comme crime contre l'humanité par la loi Taubira du 21 mai 2001.

Néanmoins, cette loi n'aborde pas la question des réparations qui anime régulièrement le débat français. Pour les associations comme le Mouvement International des Réparations (MIR) qui demande 200 milliards d'euros à l'Etat français pour compenser l'esclavage, la question est essentielle, d'autant qu'elle n'a été effective que pour les propriétaires d'esclaves indemnisés lors de l'abolition. Toutefois, le juge a estimé la réparation financière irrecevable pour les descendants d'esclaves, estimant qu'il est impossible d'établir le montant des dommages pour des faits si anciens.

### Des lions, faut-il des réparations pour l'esclavage en France et si oui, lesquelles ?

Face à une loi Taubira jugée insuffisante dans sa portée et ses effets (I), la question des réparations soulève une responsabilité commune pour lutter contre des inégalités structurelles (II). Au-delà de l'aspect financier,

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE  
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE  
N° Anonymat : V221NAT1130045 Nombre de pages : 8

la réparation doit passer par un travail de mémoire pour lutter contre toutes les formes d'esclavage (III).

La loi Taubira de 2001 a reconnu l'esclavage comme crime contre l'humanité mais est jugée insuffisante au regard de la question mémorielle dans son application d'une part (A) et dans son contenu d'autre part (B).

L'article 2 de la loi du 21 mai 2001 accorde une place à l'histoire de l'esclavage dans les programmes scolaires. Néanmoins la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a dressé un bilan mitigé de l'enseignement de l'histoire de l'esclavage. Si l'évolution est globalement positive depuis les années 1990, la place de l'esclavage dans les programmes d'histoire est inégale selon les filières et les territoires : les lycées généraux en métropole n'abordent pas la Révolution haïtienne contrairement aux lycées professionnels de Guadeloupe ou Martinique par exemple. De même, selon la Fondation, il faut veiller à ne pas verser dans "le roman national" c'est-à-dire dans la vision d'une France <sup>exclusivement</sup> libératrice. Pour améliorer l'intégration de la question de l'esclavage, la Fondation recommande donc d'aligner les programmes sur ceux plus complets de l'Outre-Mer, de former les enseignants pour développer les initiatives pédagogiques et enfin d'envisager l'histoire de l'esclavage comme imbriquée à l'histoire de France, les deux étant interconnectées.

Au-delà d'une application approfondie de la loi, les associations dénoncent l'absence manifeste de la réparation dans le texte. La journaliste Viviane Torsion souligne pourtant que le projet de loi original prévoyait un article pour "déterminer le préjudice subi et (d') examiner les conditions de réparation due au titre de ce crime". Or l'article a été retiré et les associations comme le TIR et le Conseil Mondial de la Diaspora Africaine veulent aller plus loin, notamment à l'occasion du procès en Guyane pour demander réparation des crimes commis par l'Etat français contre les Africains déportés et mis en esclavage aux Amériques. Les refus précédents leur semblent d'autant plus intolérables que la réparation a été effective après l'abolition de 1848 mais uniquement pour les propriétaires "spoliés". Pour appuyer leurs

Revendications, les militants pro-réparation évoquent plusieurs arguments dont la persistance des inégalités.

Face au constat d'inégalités结构uelles héritées de l'esclavage (A) émerge l'idée d'une responsabilité commune et d'une possible réparation financière (B).

La traite et l'esclavage ont engendré des injustices structurelles. Parce qu'il s'agissait de systèmes à la fois économique, juridique, politique et culturel, les inégalités qui ils ont causées se sont installées durablement. Ainsi, aux Etats-Unis, l'abolition a été suivie des lois Jim Crow et de dérives ségrégationnistes jusque dans les années 1960. Et malgré l'avancée des droits civiques, les discriminations persistent entre Blancs et Afro-Américains. La philosophe Ifagali Bessone qualifie ces inégalités persistantes d'"injustices structurelles" soit une "forme durable d'oppression". Pour y remédier, le Congrès américain a adopté une loi en faveur d'une compensation financière pour réparer les méfaits de l'esclavage aux Etats-Unis. En France, la question de la réparation financière n'est pas encore aussi avancée, certains estimant que la responsabilité des crimes commis il y a plusieurs dizaines d'années ne peut incomber aux générations actuelles.

Or, l'idée d'une responsabilité commune émerge lorsqu'on distingue culpabilité et responsabilité de réparation. Selon M. Bessone. Ainsi, la réparation excède la notion de relation causale de la culpabilité, la réparation est aussi liée à une exigence de solidarité. Témoins sans faute morale délibérée, les générations actuelles sont responsables car se sont maintenues des injustices structurelles contraires à l'idée contemporaine d'une société égale et inclusive. Dès lors, les arguments contre l'idée de réparation semblent se réduire. Ainsi l'économiste T. Piketty réfute l'argument d'ancienneté, estimant que l'on a réparé des crimes au moins aussi anciens, et admet que le calcul des montants des sommes réparatoires ne sera jamais parfait. Il faut, selon lui, s'en remettre toutefois à la démocratie. L'idée d'un versement de réparations financières semble en conséquence être de plus en plus admise au sein de l'opinion. Aux Etats-Unis, un sondage de 2019 par l'Institut Gallup a en effet complété 67% d'Américains contre cette idée alors qu'ils étaient 81% en 2002. L'idée d'une réparation financière progresse donc, appuyée par ses défenseurs par l'argument du précédent historique : ainsi l'Allemagne a versé près de 80 milliards de dollars aux victimes juives du régime nazi.

Mais au-delà de l'aspect financier, la réparation passe par une reconnaissance morale et un travail de mémoire.

Selon J.L. Bessone, réparer n'est ni effacer, ni restaurer, ni compenser. Il s'agit de mobiliser l'histoire pour comprendre. La réparation passe donc par une reconnaissance officielle et un travail de mémoire (A) pour lutter contre toutes les formes d'esclavage (B).

La volonté des militants ne porte pas uniquement sur la réparation financière mais également sur des excuses officielles en Europe, selon le journaliste F. Duante. Elles doivent aller au-delà des déclarations de regret prononcées jusqu'à présent. La réparation s'appuie en effet sur une politique du dialogue, comme l'illustre l'initiative à Bordeaux d'échanges entre militants et descendants de familles commerçantes. K. Diallo souligne la nécessité de ne pas heurter le problème d'un point de vue occidental et de sortir de l'idée d'une opposition Noirs-Blancs. C'est le sens du projet "Repairs" du CNRS qui établit une base de données pour connaître les indemnités des propriétaires d'esclaves français. La directrice de recherche T.L. Collias rappelle en effet que l'esclavage était un système économique et social et que certains "libres de naissance" avaient pu posséder des esclaves et être indemnisés. Du côté de la nature des réparations, elle insiste sur le besoin de regarder l'histoire "en face", de l'inscrire dans l'espace public national (via des monuments mémoriels) et de procéder à la médiation culturelle à l'exemple du musée national afro-américain inauguré en 2016 à Washington. Ainsi, dans la ville de La Rochelle qui a prospéré du fait du commerce triangulaire, la municipalité multiplie les initiatives pédagogiques et de sensibilisation en faveur d'une mémoire active : il s'agit de lever les tabous via la documentation, la valorisation du patrimoine local et l'action culturelle.

Ce travail de mémoire est d'autant plus important qu'aujourd'hui encore, les rapports sociaux et économiques restent marqués par l'esclavage. Comprendre les mécanismes sous-jacents à la traite humaine est nécessaire pour combattre toutes les formes d'esclavage, y compris modernes. Ainsi, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) recense 40,3 millions de victimes de l'esclavage moderne. En France, la traite humaine est liée aux migrants sans-papiers. En conséquence, explique le chercheur Nathaniel Stricot, elle ne peut être pensée indépendamment des flux migratoires. Surtout, il souligne que l'abolition n'est pas une fin automatique et immédiate de l'esclavage le système de discrimination ayant longtemps perduré. Le rôle de l'histoire est donc déterminant dans la lutte contre l'esclavage.

Si la réparation financière n'est pas encore reconnue en France, il semble que la réparation morale, axée sur un travail de

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE  
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE  
N° Anonymat : V221NAT1130045 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 102. 0168 Session : 2022

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

mémoire et le dialogue soit largement admise. Pour avancer vers une mémoire apaisée de la période de l'esclavage, il faut en effet admettre la nécessité du débat. Comme le soulignait C. Taulira, "personne n'a de légitimité pour esquiver le sujet de la réparation".

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE

Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE

N° Anonymat : **V221NAT1130045** Nombre de pages : 8

..... / .....

..... / .....